

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Les Nouvelles Editions de l'Université (N.E.U.) se réservent le droit de refuser toute insertion contraire aux intérêts légitimes, matériels ou moraux des supports ainsi qu'aux lois et usages de la profession.

L'annonceur garantit aux N.E.U. qu'il est propriétaire des droits ou qu'il bénéficie d'un droit d'exploitation sur les photographies (objet de l'insertion) qu'il fournit. En particulier, l'annonceur déclare qu'il a respecté le droit à l'image des personnes physiques représentées et qu'il a recueilli l'autorisation desdites personnes préalablement à la publication de leur image par les N.E.U.

L'annonceur déclare s'être conformé à la législation en vigueur et notamment à l'article 9 du Code Civil et se reconnaît seul responsable de tout libellé susceptible de provoquer une demande de dommages et intérêts de la part d'un tiers. Le contenu de l'encart publicitaire n'est publié que sous la seule responsabilité de l'annonceur.

En aucune manière la société N.E.U. ne saurait être tenue pour responsable des aléas liés à l'impact du message publicitaire.

Les factures sont payables comptant. Le non-paiement à l'échéance prévue entraînera de plein droit l'exigibilité de la totalité de la dette et l'application de plein droit d'une pénalité de 20 % avec un minimum de 100 euros ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, outre les intérêts légaux et les frais de justice.

Les N.E.U. se réservent le droit de suspendre la mise en ligne d'une publicité sur le site internet [Petitfute.com](http://Petitfute.com) en cas de non-paiement de la facture d'insertion à son échéance.

### **CONDITIONS SPECIFIQUES AUX INSERTIONS SUR LE GUIDE PAPIER \***

Un bon à tirer ne sera adressé au client que sur sa demande écrite. Le défaut de présentation du BAT ne pourra pas constituer un motif de non-paiement.

Le non-respect d'un emplacement préférentiel ne dispense pas du paiement de l'insertion publicitaire mais seulement de celui de la majoration prévue au tarif.

Les dates de parution et le contenu rédactionnel sont donnés à simple titre indicatif et n'engagent pas l'éditeur. Le rédactionnel est indépendant de la publicité. L'absence d'un article rédactionnel, sa teneur ou l'inexactitude de renseignements donnés dans cet article ne peuvent pas constituer un motif de non-paiement de l'insertion publicitaire.

Aucune réclamation sur la date de sortie ne pourra être prise en considération si le bon de commande ne comporte pas la mention « date de sortie de rigueur... sinon annuler ». Aucune réclamation ne pourra être prise en compte si elle n'est pas adressée aux N.E.U. en courrier recommandé et dans un délai d'un mois suivant la parution.

Des frais techniques non prévus sur le bon de commande du fait de la fourniture par l'annonceur de son insertion publicitaire pourront être facturés en sus et au prix prévu au tarif dans le cas où l'annonceur ne fournirait pas l'annonce promise.

Dans le cas où le client ne remettrait pas les éléments nécessaires à la réalisation de la maquette publicitaire au plus tard 6 semaines avant la parution du guide, les N.E.U. positionneront dans le guide l'insertion souscrite avec la mention « bon de commande n°... » et factureront la totalité du montant de la commande.

Tout bon de commande étant apte à déclencher la réalisation de l'annonce, il ne pourra être annulé que par lettre recommandée, au plus tard 2 mois avant la sortie du support. Les N.E.U. factureront 50 % du montant H.T. de ce bon de commande à titre de dommages et intérêts. Aucune demande d'annulation sur le BAT ne pourra être prise en compte.

#### **\*En ce qui concerne les pubs photos dans les City Book et Country Book**

Une pub photo est un espace dédié à un client comprenant 1 à 5 photos en fonction du format choisi ainsi qu'un « encadré texte » consacré à la présentation de l'établissement. L'« encadré texte » n'est pas un publi-rédactionnel. Il est rédigé en toute indépendance par un rédacteur de la société N.E.U. L'« encadré texte » n'est pas soumis à la validation de l'annonceur.

La teneur des renseignements donnés dans cet « encadré texte » ne peut pas constituer un motif de non-paiement de la pub photo.

Seules les photos peuvent faire l'objet d'un bon à tirer.

La société NEU a acquis les droits de reproduction et de représentation sur ces photos. A titre exceptionnel, la société NEU concède à l'annonceur le droit d'utiliser numériquement ces photos sur son propre site internet ou ses réseaux sociaux.

### **CONDITIONS SPECIFIQUES AUX INSERTIONS SUR LE SITE PETIT FUTE**

Les espaces publicitaires proposés s'entendent toujours sous réserve de leur disponibilité au moment de l'acceptation du contrat par les N.E.U.

Si, à la date de départ ou en cours d'exécution du contrat, tout ou partie des emplacements concernés venait à être indisponible ou supprimé, les N.E.U., en fonction des circonstances, se réservent la faculté soit de résilier le contrat, soit de le laisser suivre son cours. Dans cette dernière hypothèse, les N.E.U., en compensation, affecteront à l'annonceur d'autres emplacements ou prolongeront la publicité. Les N.E.U. s'efforceront de notifier dans les meilleurs délais sa décision à l'annonceur ou à son mandataire, qui pourra s'y opposer sous huitaine à réception de la notification, à défaut de quoi, son accord sera réputé acquis.

Quelle que soit la solution retenue :

- le coût de la campagne sera exigible pour le temps effectivement couru, au prorata de la durée initiale de la campagne, du nombre d'emplacement(s) dont la diffusion était prévue,
- l'annonceur et/ou son mandataire ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement, la responsabilité des N.E.U. ne pouvant être engagée de ce fait.

En cas d'annulation de campagne pour d'autres causes que celles visées précédemment, il est expressément convenu que si la responsabilité des N.E.U. était retenue dans l'exécution du présent contrat, l'annonceur ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement de la valeur de l'espace correspondant.

Par ailleurs, outre les cas visés ci-dessus, les N.E.U. pourront également être amenées à déplacer, à neutraliser, à abandonner ou à supprimer la publicité pour différentes raisons :

- en cas de message publicitaire qui dirigerait directement l'utilisateur internaute vers un site au contenu concurrent et/ou contraire aux intérêts matériels, moraux ou éditoriaux des N.E.U
- en cas d'impossibilité technique liée à la mise en ligne, au serveur ou encore à l'interruption des réseaux (téléphoniques ou Internet),
- pour cause de réglementation, d'injonction des pouvoirs publics,
- en cas de préjudice porté à des tiers,
- en cas de force majeure.

Les travaux et livraisons sont effectués aux risques et périls de l'annonceur et son mandataire le cas échéant. Les N.E.U. déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des éléments qui lui sont confiés quel qu'en soit la forme, tant pendant l'exécution des prestations que pendant leur livraison.

#### Détails des offres :

##### 1 – Le Pack

Un Pack comprend une insertion publicitaire dans un guide papier, un affichage prioritaire ainsi qu'une fiche premium sur le site internet [www.petitfute.com](http://www.petitfute.com) (Pack 3D) et, en option, un Post sponsorisé sur FACEBOOK ou INSTAGRAM (Pack 4D).

L'affichage prioritaire consiste à présenter l'adresse de l'annonceur en priorité dans la liste des résultats de recherche.

Il comporte 3 niveaux au choix : pays, région, ville.

Il s'appuie sur un résultat naturel de recherche : l'annonceur apparaît en priorité sur une requête faite sur sa localisation, sur toutes les adresses, puis sa catégorie principale Petit Futé et toutes ses sous-catégories.

Le rang d'affichage d'une adresse combine également le format de l'emplacement publicitaire dans le guide « papier », les préférences des internautes et l'ordre alphabétique des adresses. L'affichage prioritaire reste actif mais devient secondaire dans le cas d'une recherche par mot-clé ou d'un tri des résultats par popularité. La mise en ligne sur le site internet est garantie sous 30 jours\* pour une durée de 12 mois à compter du paiement de l'acompte minimum de 120 €.

Ce Pack comprend également une fiche Premium et en option un post sponsorisé dont les conditions spécifiques sont définies ci-dessous.

En cas de non parution ou de litige sur le guide papier, la somme de 145 € restera acquise à l'éditeur au titre de la prestation web.

Le Pack sera facturé à la parution du guide papier.

## 2 – La Fiche Premium

La Fiche Premium est une présentation digitale de l'activité de l'annonceur. Elle est accessible à partir d'une recherche effectuée sur le site [www.petitfute.com](http://www.petitfute.com) selon l'option choisie.

La Fiche Premium se conçoit directement en ligne par l'annonceur après qu'il ait fait une demande d'ouverture de compte professionnel en ligne et ce gratuitement.

Si l'achat se fait directement en ligne avec un règlement par carte bancaire ou Paypal, l'annonceur peut immédiatement créer et activer sa fiche premium sinon il pourra disposer de sa fiche sous un délai de 30 jours à compter du paiement de la somme 390 €.

Une facture sera éditée à la mise en ligne de la Fiche Premium

## 3- Le Post sponsorisé « Photo » sur FACEBOOK ou INSTAGRAM

Le Post sponsorisé « Photo » est un format d'annonce publicitaire spécifique proposé à l'annonceur sur les pages Facebook ou Instagram du petit Futé s'appuyant sur une ou des photographie(s) et un texte de légende.

Le Post sponsorisé « Photo » bénéficie d'une audience garantie de 50 000. Il est diffusé au sein du fil d'actualités.

L'annonceur a la possibilité de cibler une typologie d'audience et une zone géographique.

La durée du dispositif est d'une semaine à compter de la date de la mise en ligne définie par l'annonceur en fonction des disponibilités.

Il peut être intégrée au Pack en option ou vendu séparément.

La mise en ligne est conditionnée au paiement total du bon de commande.

Le Post sponsorisé « Photo » n'emporte aucun transfert de droits d'image, de propriété intellectuelle ou industrielle, ou de quelque droit que ce soit au bénéfice de l'annonceur.

Le Petit Futé conserve l'entière responsabilité des droits sur le contenu intégré au Post sponsorisé « Photo ».

L'annonceur est spécifiquement autorisé, pendant la durée du dispositif ci-dessus défini, à utiliser le Post sponsorisé « Photo » sur son site, ses réseaux sociaux et sa fiche premium.

## 4- Le Post sponsorisé « Vidéo » sur INSTAGRAM

Le Post sponsorisé « Vidéo » est un format d'annonce publicitaire spécifique proposé à l'annonceur sur les pages Facebook ou Instagram du petit Futé s'appuyant sur une vidéo et un texte de légende.

Le Post sponsorisé « Vidéo » bénéficie d'une audience garantie de 50 000. Il est diffusé au sein du fil d'actualités d'une page Instagram locale.

L'annonceur a la possibilité de cibler une typologie d'audience et une zone géographique.

La durée du dispositif est d'une semaine à compter de la date de la mise en ligne définie par l'annonceur en fonction des disponibilités.

Il peut être intégrée au Pack en option ou vendu séparément.

La mise en ligne est conditionnée au paiement total du bon de commande.

Le Petit Futé se réserve le droit de déterminer le vidéaste chargé de la réalisation de la Vidéo.

A compter de la communication de la commande au vidéaste, la livraison de la vidéo à l'annonceur interviendra dans un délai de 3 semaines, sauf indication contraire de la part du Petit Futé, par tout moyen.

L'annonceur accepte expressément d'avoir aucun droit de modification sur le Post sponsorisé « Vidéo ».

Le Petit Futé autorise l'annonceur à utiliser la « Vidéo » sur son site, ses réseaux sociaux et sa fiche immeuble.

Le Petit Futé conserve l'entière responsabilité des droits sur le contenu intégré au Post sponsorisé « Vidéo », incluant mais non limité au contenu multimédia et intellectuel.

La transmission à l'annonceur du Post sponsorisé « Vidéo » n'emporte aucune transmission de droits à ce dernier.

#### 4 – Le Booster et la Bannière

a – Le Booster est une publicité située au-dessus des résultats d'une catégorie et renvoyant vers la fiche de l'annonceur ou son site internet. Le Booster se compose d'un visuel et d'un message promotionnel. Il sera affiché en fonction de la commande sur une zone géographique au choix de l'annonceur. Cette zone géographique sera composée de départements administratifs pour la France et le pays pour le monde.

Plusieurs annonceurs sont présents sur la page.

Le Booster est souscrit pour une durée de 12 mois consécutifs.

Le Booster se conçoit directement en ligne par l'annonceur après qu'il ait fait une demande d'ouverture de compte professionnel en ligne et ce gratuitement.

L'annonceur pourra en disposer sous un délai de 30 jours à compter du paiement.

b – La bannière est une publicité animée ou fixe avec une possibilité de ciblage sur une région géographique et/ou une rubrique du site définie renvoyant sur le site internet de l'annonceur.

Cette offre est souscrite pour un volume d'affichages.

Les éléments techniques doivent être fournis par l'annonceur au Petit Futé sous 8 jours ouvrés avant la mise en ligne.

La mise en ligne est conditionnée au règlement d'un acompte de 50 %.

Une facture sera éditée à la mise en ligne du Booster et de la Bannière

#### 5 – L'Article sponsorisé

Rédaction d'un article de 2000 à 3000 signes ou 5000 à 6000 signes (selon l'option choisie) illustré de photos (1 à 8) avec la présence de liens vers le site internet de l'annonceur.

L'article sera présent sur la Home page du site [www.petitfute.com](http://www.petitfute.com) pendant quelques jours. L'article restera ensuite en permanence accessible via l'onglet "toutes les actualités" du site. L'article pourra faire également l'objet de publications sur les réseaux sociaux et pourra être relayé dans la Newsletter Petit Futé dans la section "Reportages".

La mise en ligne est conditionnée au règlement d'un acompte de 50 %.

Une facture sera éditée à la mise en ligne de l'article sponsorisé.

### **TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

Chacune des Parties s'engage, pour les traitements qui la concerne, à se conformer au Règlement UE 2016/679 relatif à la protection des données personnelles

Dans le cadre de l'exécution des présentes CGV, les N.E.U. sont amenées à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant l'annonceur lui-même et/ou des personnes travaillant pour lui et/ou son mandataire : informations de contact (nom, prénom, sexe, adresse postale et électronique, numéro de téléphone) et informations bancaires de l'annonceur personne physique (Relevé d'Identité Bancaire, Mandat de prélèvement SEPA).

Les informations sont conservées durant toute la durée de la relation contractuelle et pendant 10 ans après la fin de celle-ci.

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre est soumis à la politique de confidentialité du PETIT FUTE qui est directement consultable sur son site internet [www.petitfute.com](http://www.petitfute.com) dans la rubrique « Protection des Données Personnelles et respect de la Vie Privée ».

L'annonceur et ses collaborateurs concernés disposent des droits tels que prévus par la Règlementation applicable. Pour exercer ces droits, ils peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : [info@petitfute.com](mailto:info@petitfute.com)

Tous les litiges pouvant naître de l'exécution du bon de commande sont de la compétence des tribunaux de l'ordre judiciaire de Paris.